

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Objet : activation du FNGRA

Angoulême, le 11 août 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets par la présente de vous informer que les éleveurs subissent pour une cinquième année consécutive une sécheresse dans toute la France. Les derniers épisodes de sécheresse ont été très difficiles pour nos paysans mettant à mal leurs trésoreries.

L'année 2020 a été une année très difficile pour les éleveurs, affaiblis par une baisse des cours de la viande ainsi que par la sécheresse estivale. La sécheresse frappe toutes les exploitations d'élevage du territoire français avec des récoltes de fourrages et de céréales moyennes. Les éleveurs commencent à puiser dans leurs réserves d'hiver et même à acheter de la nourriture énergétique. Les prix du foin et de la paille flambent, atteignant des prix records jusqu'à 160 €/tonne pour la paille.

Pour faire face à cette situation, le MODEF exige l'activation du Fonds National de Gestion des Risques Agricoles (FNGRA) par le biais du régime des calamités agricoles afin d'indemniser les exploitants qui sont confrontés à des pertes de récoltes en raison de la sécheresse. Le Syndicat des Exploitants Familiaux demande que les Préfets réunissent en urgence le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) afin que les départements concernés puissent être reconnus au titre des calamités agricoles. Nous demandons également le déclenchement de la réserve de crise agricole par le biais de la PAC d'un montant de 478 millions d'euros.

Le Syndicat des Exploitants Familiaux demande l'interdiction des cultures agricoles dédiées à la méthanisation. Malheureusement, la paille est utilisée à d'autres fins que l'élevage, notamment comme combustible dans la méthanisation. Il faut abandonner la politique de production d'énergie à partir de produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale. Le MODEF est scandalisé que certaines cultures soient consacrées au développement énergétique ! L'utilisation de ces cultures met en péril la souveraineté alimentaire !

Nous revendiquons aussi un prix plafond à 75 €/tonne (transport intégré) pour la paille et 90 €/tonne pour le foin (transport compris) afin de stopper la spéculation sur la paille et le foin. Les éleveurs demandent à leurs collègues céréaliers de la solidarité en réservant une quantité de paille pour pouvoir les fournir. Nous réclamons la gratuité des péages autoroutiers pour le transport de la paille et une interdiction du broyage de la paille et de maïs dans tout le territoire français, même s'il est tard pour la paille cette année.

Il est urgent d'agir car les éleveurs seront obligés de décapitaliser et leurs trésoreries seraient impactées fortement.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ma demande et dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre THOMAS
Président du MODEF National,
☎ 06 87 43 97 95

